



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 6 Mai à 9:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 26/04/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/05/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : ARNAUD Daniel, CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, ROBERT Claude

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir, MM : NOALHAT Alexandre à M. CONDAT Daniel, POURTIER Stéphane à M. FAURE Pascal

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_04_10 – TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2023_01_04 du 20 janvier 2023 ;

M. le maire expose qu'un devis avait été précédemment demandé pour différents travaux de voirie notamment le parvis de l'église. Pour la réfection de celui-ci, deux solutions avaient été envisagées : l'enrobé ou la pose de pavés. Un rendez-vous avec M. DELUBAC, architecte des bâtiments de France est prévu le 16 mai 2023 afin de discuter du dossier.

M. le maire présente le devis actualisé de la société COUDERT pour un montant H.T. de 50 689 €. Les travaux concernent la « rue des courcheix » et « le point propre ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le programme de travaux de voirie 2023 ;
2. RETIENT le devis proposé par la société COUDERT pour un montant H.T. de 50 689 € ;

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le **16 MAI 2023**

ID : 063-216302380-20230506-2023_04_10-DE




3. **DONNE** tous pouvoirs à M. le maire pour mener à bien l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures*


*Pour copie conforme :
En mairie, le 10/05/2023*

Le Maire


Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE